



## AVIS PUBLIC DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition est saisi des demandes d'autorisation de démolition suivantes :

Immeubles affectés	Nature des demandes d'autorisation
<b>Adresse:</b> 560 rue Principale, Lot : 5 976 749, du cadastre du Québec,	Autoriser la démolition d'un bâtiment principal conformément au <i>Règlement 790-00-2022 relatif à la démolition des immeubles.</i>
<b>Adresse:</b> 570 rue Principale, Lot : 5 976 750 du cadastre Québec	
<b>Adresse:</b> 576 rue Principale, Lot : 5 976 751 du cadastre Québec	

Toute personne qui veut **s'opposer à l'une des demandes de démolition** doit, dans les **10 jours de la publication de l'avis public** ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, **faire connaître par écrit son opposition motivée** à la greffière de la Ville, soit par courriel à [greffe@st-amable.qc.ca](mailto:greffe@st-amable.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Direction du greffe et du contentieux / à l'attention de la greffière  
575, rue Principale  
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Le comité statuera sur les demandes, le **25 septembre 2025 à 18h00**, à la salle Simon Lacoste, située au 575, rue Principale, à Saint-Amable. Cette séance est publique.

Saint-Amable, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2025

Maxime Dupuis  
Greffier adjoint,